



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## CONFÉRENCE

### Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

### Conclusions de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique – Prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture

#### Résumé

La biodiversité joue un rôle important dans l'instauration de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition. Tous les secteurs de l'agriculture (cultures agraires, élevage, foresterie, pêche et aquaculture) sont tributaires de la diversité biologique et des fonctions écosystémiques, ainsi que des services qui en découlent. Mais ces secteurs exercent eux aussi une influence directe et indirecte sur la biodiversité et ils peuvent eux-mêmes en subir les conséquences, qui peuvent être potentiellement préjudiciables à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques vitaux.

Les participants à la Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique, organisée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Cancún (Mexique) en décembre 2016, ont préconisé que la biodiversité soit intégrée dans tous les secteurs de l'agriculture. Ils se sont par ailleurs félicités du lancement, par la FAO, de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité.

Le présent document explique le concept de prise en compte systématique de la biodiversité et formule des propositions quant aux premières mesures à prendre dans le cadre de la Plateforme en vue de la prochaine Conférence des Parties à la CDB, qui aura lieu à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2018.

#### Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à:

- saluer l'initiative prise par la FAO de faire office de Plateforme de la diversité biologique;
- demander à la FAO de faciliter, en collaboration avec ses partenaires, l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs agricoles aux niveaux national, régional et international.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. René Castro Salazar  
Sous-Directeur général chargé du  
Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux  
+39 06570 56192

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



mt376

## I. Contexte

1. La biodiversité joue un rôle important dans l'instauration de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition. Tous les secteurs de l'agriculture (cultures agraires, élevage, foresterie, pêche et aquaculture) sont tributaires de la diversité biologique et des fonctions écosystémiques, ainsi que des services qui en découlent. Mais ces secteurs exercent eux aussi une influence directe et indirecte sur la biodiversité, or l'appauvrissement de celle-ci peut avoir une incidence négative sur eux et donc aussi sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la fourniture de fonctions et de services écosystémiques. Il est dès lors essentiel, pour enrayer la perte de la biodiversité, parvenir à la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, d'intégrer cette question dans l'ensemble des politiques, plans et programmes applicables à tous les secteurs agricoles<sup>1</sup>.

2. La FAO collabore depuis longtemps avec les instances de la Convention sur la diversité biologique (CDB), comme l'attestent les décisions et les programmes de travail communs adoptés ou approuvés par la Conférence des Parties à la CDB et les organes directeurs et statutaires de la FAO. C'est pour cette raison que la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité réunie à Cancún a, entre autres initiatives, invité à nouveau les gouvernements à se référer aux directives de la FAO relatives aux secteurs agricoles, et plus particulièrement aux cinq principes de l'alimentation et l'agriculture durables<sup>2</sup> entérinés par le Conseil de la FAO en 2016, pour qu'ils servent «de base au dialogue sur les politiques et aux dispositifs de gouvernance nécessaires à l'identification de voies de développement durable transversales entre les ODD, entre les secteurs et le long des chaînes de valeur correspondantes»<sup>3</sup>.

3. Le présent document explique le concept de prise en compte systématique de la biodiversité, qui constitue l'un des principaux éléments de réflexion de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité. Il décrit également la Plateforme de la diversité biologique (Plateforme) et demande à la Conférence de formuler des orientations quant à la manière dont celle-ci pourrait évoluer et aux principales activités qu'elle pourrait mener.

## II. La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité

4. La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, qui a regroupé la treizième session de la Conférence des Parties à la CDB et plusieurs réunions de ses organes subsidiaires, a eu lieu à Cancún (Mexique) du 4 au 17 décembre 2017. Elle a donné lieu à des engagements importants en faveur de la biodiversité<sup>4</sup>. Différents accords ont pu être conclus, notamment sur des mesures visant à intégrer la biodiversité dans les secteurs agricoles et devant contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Dans la *Déclaration de Cancún sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour le bien-être*, les ministres et autres chefs de délégation se sont engagés à œuvrer, à tous les niveaux de leurs gouvernements respectifs et dans tous les secteurs, à une prise en compte systématique de la biodiversité au travers d'un éventail de mesures, et notamment par l'intégration, de manière structurée et cohérente, de mesures de conservation, d'utilisation durable, de gestion et de restauration de la diversité biologique et des écosystèmes dans leurs politiques, plans et programmes sectoriels ainsi que dans les mesures législatives et administratives et les budgets correspondants<sup>5</sup>.

5. La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité a également demandé que des directives supplémentaires soient développées, en collaboration avec la FAO, sur le concept de «durabilité» dans l'alimentation et l'agriculture au regard de la diversité biologique<sup>6</sup>. Elle a invité la FAO et ses organes directeurs et statutaires à étudier et à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de mesures, de directives et d'outils favorisant une prise en compte systématique de la biodiversité<sup>7</sup>. Enfin, elle a

<sup>1</sup> FAO (2016). Agriculture durable et biodiversité – Des liens inextricables.

<sup>2</sup> FAO (2014). Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables.

<sup>3</sup> CL 155/REP, paragraphe 10 b).

<sup>4</sup> Voir CL 156/INF/4, paragraphes 1-4.

<sup>5</sup> UNEP/CBD/COP/13/24.

<sup>6</sup> CBD/COP/DEC/XIII/3, paragraphe 109c.

<sup>7</sup> CBD/COP/DEC/XIII/3, paragraphes 36, 40, 58, 75.

accueilli avec satisfaction la Plateforme mise sur pied par la FAO pour assurer l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, qui doit permettre d'établir des passerelles entre les secteurs, de trouver les synergies possibles, d'aligner les objectifs et d'élaborer des approches intersectorielles intégrées afin de tenir compte systématiquement de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture<sup>8</sup>.

### III. Prise en compte systématique de la biodiversité

6. L'expression «diversité biologique» s'applique à l'éventail des organismes vivants de toutes origines, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cette notion renvoie aussi à la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi qu'au sein des écosystèmes<sup>9</sup>. L'expression «diversité biologique agricole» désigne tous les éléments constitutifs de la diversité biologique qui relèvent de l'alimentation et de l'agriculture et tous les composants de la diversité biologique constituant les écosystèmes agricoles, à savoir la variété et la variabilité des animaux, des plantes et des micro-organismes qui, au niveau génétique et au niveau des espèces et des microsystemes, sont nécessaires au maintien des fonctions clés de l'écosystème agricole, de ses structures et de ses processus<sup>10</sup>.

7. La biodiversité est le socle sur lequel reposent tous les secteurs agricoles. À l'origine de toutes les espèces cultivées, de toutes les espèces d'élevage et de la variété entre celles-ci, elle constitue le fondement de l'**agriculture**. De par leurs fonctions essentielles bénéfiques à la production végétale et animale – cycles nutritifs, décomposition de la matière organique, formation et remise en état des sols, lutte contre les ravageurs et les maladies et pollinisation –, les écosystèmes contribuent de manière déterminante à la pérennisation de la production alimentaire, de la nutrition et, partant, du bien-être des populations. Les écosystèmes côtiers, marins et continentaux abritent un riche éventail de diversité biologique aquatique qui contribue largement au cadre de vie économique, social et culturel des communautés humaines de par le monde. La **pêche** et l'**aquaculture** sont tributaires d'une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, garante de bienfaits économiques, sociaux et écologiques à long terme. La biodiversité se trouve notamment au cœur de la pêche de capture et sa prise en compte systématique dans les politiques, programmes et plans pertinents est déterminante pour le maintien des habitats essentiels à l'alimentation, à la ponte et à l'alevinage des populations naturelles de poisson. Enfin, les **forêts** enferment l'essentiel de la biodiversité terrestre mondiale. Par diversité biologique forestière, on entend non seulement toutes les formes de vie présentes en zones boisées, mais aussi les rôles écologiques exercés par ces dernières. Les perspectives en matière de développement durable sont fortement influencées par le degré de diversité des espèces et écosystèmes forestiers. Ceux-ci offrent aux populations toute une série d'atouts allant bien au-delà de la fourniture de bois de chauffage. Les services écosystémiques assurés par les forêts revêtent une importance particulière pour les communautés pauvres et vulnérables, et de nombreuses populations y trouvent un élément essentiel de leur identité culturelle, de leur spiritualité et de leur conception du monde.

8. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 place la diversité biologique au centre de nombreuses activités économiques, notamment celles en rapport avec les secteurs de l'agriculture durable. Il préconise la prise en compte systématique de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification nationale et locale, dans les mécanismes de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et un accès approprié à celles-ci, comme décidé à l'échelle internationale.

9. L'ODD 2 vise à *éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable*. Ces différentes cibles renvoient à l'un des grands principes qui est au fondement du Programme 2030, à savoir les liens étroits et l'interdépendance entre de nombreux ODD et leurs cibles respectives. Pour une réduction effective de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, il faut des secteurs agricoles durables. Réciproquement, les progrès en lien avec l'ODD 2

<sup>8</sup> CBD/COP/DEC/XIII/3, paragraphe 6.

<sup>9</sup> Convention sur la diversité biologique, Article 2.

<sup>10</sup> Cinquième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Décision V/5, Appendice.

dépendront des résultats obtenus pour un certain nombre d'autres ODD, comme l'élimination de la pauvreté et l'adaptation au changement climatique. Pour progresser sur la voie de l'ODD 2, les responsables politiques et les parties prenantes devront tenir compte de ces interactions décisives – synergies et compromis – entre les différentes cibles de l'ODD 2 ainsi qu'entre l'ODD 2 et d'autres ODD, par exemple l'ODD 14, qui vise *la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines* et l'ODD 15, relatif à *la préservation, à la restauration et à l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, à la gestion durable des forêts, à la lutte contre la désertification, à l'enraiment et à l'inversion du processus de dégradation de sols et à l'arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité* (ODD 15). L'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles apportera ainsi une contribution décisive à la réalisation des ODD 2, 14 et 15 et du Programme 2030 dans son ensemble.

#### IV. Plateforme de la diversité biologique

10. La FAO s'emploie de longue date à atteindre son objectif, à savoir atténuer la pauvreté et à mettre un terme à la faim et à la malnutrition, en prônant un développement agricole durable et en mettant en œuvre des approches écosystémiques. Elle a développé à cette fin une panoplie d'instruments, de directives, d'outils et d'autres matériels techniques prenant systématiquement en compte la dimension écosystémique, et qui s'avèrent particulièrement utiles à condition d'être mobilisés de manière coordonnée, à l'échelle des pays, par les instances responsables de l'agriculture et de l'environnement<sup>11</sup>.

11. Le programme stratégique 2 de la FAO (*«rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables»*), en exigeant que l'accroissement de la productivité dans les différents secteurs de l'agriculture s'inscrive dans un contexte économique, environnemental et social durable, fait ressortir la nécessité d'une prise en compte systématique de la biodiversité. La FAO contribue également à l'intégration de la biodiversité à différents niveaux au travers de sa collaboration avec de nombreux partenaires, notamment via son approche de l'alimentation et de l'agriculture durables<sup>12</sup>. La nécessité d'éviter toute incidence néfaste des pratiques agricoles sur la biodiversité, les écosystèmes et les habitats naturels figure également parmi les exigences essentielles énoncées dans les Directives de la FAO pour la gestion environnementale et sociale (*Environmental and Social Management Guidelines*)<sup>13</sup>. Enfin, le projet de la FAO relatif aux Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) encourage la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité au travers de la gestion des ressources naturelles basée sur les savoirs et usages traditionnels des communautés autochtones et locales.

12. Avec l'établissement récent d'un Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux, qui s'occupe de l'un des domaines d'activité de la FAO les plus importants en rapport avec les services écosystémiques et la biodiversité, et la création de réseaux non formels de membres sous la houlette du «Groupe des amis de l'agro-écologie» et du «Groupe des amis de la biodiversité et des écosystèmes» récemment créé, la FAO occupe une place de choix pour servir de Plateforme de la diversité biologique.

13. En sa qualité de Plateforme, la FAO veillera à ce que la biodiversité soit inscrite à l'ordre du jour des travaux de ses organes directeurs et statutaires chargés de stimuler les échanges entre gouvernements, communautés de pratique et autres parties prenantes, de manière à ce que des mesures concrètes et coordonnées pour l'intégration de cette question dans les différents secteurs agricoles puissent être définies. La Plateforme favorisera également les échanges d'informations et de données entre les différentes parties prenantes, avec pour objectif de parvenir à une compréhension commune de la situation actuelle en matière de préservation et d'utilisation des services rendus par la biodiversité, des tendances à l'œuvre dans ce contexte ainsi que des compromis à opérer. Elle encouragera aussi les échanges de compétences en vue d'améliorer la conception et de renforcer la

<sup>11</sup> Voir la liste dans la notification CDB intitulée *FAO tools and guidance on food and agriculture to assist implementation of the Convention on Biological Diversity and the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020*.

<sup>12</sup> FAO (2016). *Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables*.

<sup>13</sup> FAO (2015). *Environmental and Social Management Guidelines*, pp. 25-28.

coordination de politiques pertinentes, de l'échelon local à l'échelon international. Son rôle de plateforme l'amènera également à traduire la richesse et la variété des connaissances accumulées en informations susceptibles de déboucher sur des actions stratégiques pouvant être menées de front dans les différents secteurs de l'agriculture.

14. La Plateforme vise principalement à l'adoption, dans tous les secteurs agricoles, de bonnes pratiques venant appuyer la conservation de la biodiversité et stimuler la productivité, la stabilité et la résilience des systèmes de production, et ce dans le cadre d'une approche axée sur le paysage tant terrestre que marin, et en réduisant la pression sur les habitats et les espèces naturelles. Il faudra par ailleurs, pour parvenir à cet objectif, instaurer une coordination plus poussée entre les différents secteurs agricoles, dont aucun n'est en mesure d'aborder isolément la problématique de la biodiversité. Forte de son mandat transversal englobant tous les secteurs agricoles, la FAO est bien placée pour assurer cette coordination au travers de la Plateforme.

15. La FAO a l'intention, dans un premier temps, d'instaurer, entre les secteurs de l'environnement et de l'agriculture, un dialogue informel entre parties prenantes qui aura pour objectif de dégager des axes de travail communs en vue du développement d'approches intégrées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Sous réserve d'une mise à disposition des ressources financières requises, un premier dialogue informel entre parties prenantes devrait se tenir début 2018.

16. Sur la base des résultats de ce dialogue entre parties prenantes, la Plateforme pourrait, à moyen et à long termes, mettre d'autres activités en chantier, et notamment:

- a) recenser les lacunes en matière de politiques ainsi que les enjeux de gouvernance en matière de biodiversité dans tous les secteurs concernés;
- b) contribuer, dans le cadre du Programme 2030, à la réalisation des ODD pertinents et des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité;
- c) rechercher et promouvoir les mécanismes de gouvernance et les initiatives de politique générale qui intègrent d'ores et déjà la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les différents secteurs et entre eux;
- d) renforcer les processus de liaison aux niveaux national, régional et international, de sorte que les secteurs agricoles, en recensant leurs synergies et en alignant leurs objectifs, puissent tirer parti de leurs expériences respectives et s'inspirer des enseignements issus du secteur de l'environnement;
- e) faire en sorte que l'intégration de la biodiversité soit coordonnée avec les initiatives visant à conserver et à utiliser durablement les ressources génétiques pour l'alimentation et de l'agriculture et à favoriser un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation de celles-ci; et
- f) diriger et coordonner les efforts déployés par le système des Nations Unies aux fins de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles.

### **Partenariats dans le cadre de la Plateforme**

17. En adoptant la résolution 70/1 intitulée *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, l'Assemblée générale des Nations Unies a voulu souligner combien il était important de mettre en œuvre le Programme 2030, dans un «esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples»<sup>14</sup>. Pour produire les effets escomptés, l'intégration de la biodiversité doit être effective à tous les niveaux de pouvoir et associer toutes les parties prenantes concernées. Outre la FAO et le Secrétariat de la CDB, différents autres acteurs, organisations et instruments pertinents doivent unir leurs efforts à l'appui de l'intégration de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes aux fins de la préservation et de l'utilisation durable des ressources. Pour être à même d'agir dans tous les secteurs, de réunir les acteurs clés et de

---

<sup>14</sup> A/RES/70/1.

bâtir de nouveaux partenariats à même de faire progresser les indispensables réformes, la Plateforme doit recevoir le soutien d'une vaste alliance d'organisations et de parties prenantes, donateurs compris, et s'associer concrètement aux initiatives d'intégration déjà en place.

18. Grâce à la Plateforme, la FAO œuvrera dans un esprit de solidarité mondiale avec les plus pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité. Elle pourra instaurer des conditions propices, à l'échelle mondiale, à un engagement réunissant les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés, et mobilisera des instruments de mise en œuvre provenant de toutes les sources disponibles à l'appui de l'intégration de la diversité et de la mise en œuvre du deuxième ODD 2, ainsi que d'autres objectifs importants, comme les ODD 14 et 15.

## **V. Étapes suivantes**

19. La première activité que la FAO compte organiser dans le cadre de la Plateforme consistera à ouvrir, début 2018, un dialogue multipartite entre les différents secteurs de l'environnement et de l'agriculture, afin de dégager des axes de travail communs en vue du développement d'approches intégrées pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

20. Les résultats de ce dialogue seront ensuite communiqués aux organes directeurs pertinents de la FAO ainsi qu'aux organisations et organes d'application internationaux concernés, comme le Secrétariat de la CDB. Plus spécifiquement, la question de l'intégration de la biodiversité sera inscrite en 2018 à l'ordre du jour des sessions des conférences régionales et des comités techniques de la FAO, et les résultats des travaux de ces organes seront communiqués à la Conférence ainsi qu'aux instances de la CDB.